

**COMMUNE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2018 À 20h00

DATE DE CONVOCATION ET DE SON AFFICHAGE : 07/03/2018

Membres en exercice : 48

PRÉSENTS (31) : Tous les membres en exercice sauf :

ABSENTE REPRÉSENTÉE (4) :

ASFAUX Guy (représenté par LAFAGE Gérard) – BOUCHARA Michel (représenté par LANDAS Jean-Yves) - LAPORTE Nathalie (représentée par FAGES Pierre). SALGUES Gérard (représenté par CAVALIER Sylvie).

ABSENTS (10) :

ARNAL Francis - BENNET Noémie – BOISSIERE Kévin –BOY Claudie (**arrivée à 21h30**) – DAVAL Laurent (**arrivé à 20h35**) - GOUZOU Pascal – LANDAS Jean-Yves (**arrivé à 20h25**) – LARRIBE Christophe - ROUGIÉ Marie-Noëlle - VALENTIN Didier.

ABSENTS EXCUSÉS (3) :

CALHIOL Marie-Laurence – LAPORTE Marie-Thérèse – ROUAULT Marie-Rose.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : POUARD Sylvie

Monsieur Francis LABORIE, Maire, ouvre la séance à 20 h 15.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2018 :

Mme Nicole COUDERC demande la correction de son intervention sur le dispositif MONALISA. :

Mme Nicole COUDERC informe que dans le cadre du dispositif MONALISA, 3 personnes de Sousceyrac-en-Quercy ont été en formation de 2 jours. Il faut trouver des bénévoles pour aller chez les personnes âgées. Une réunion est prévue pour le 07 mars afin d'établir une charte.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2017 :

Monsieur Francis LABORIE, Maire, sort de la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Arrivée de M. Jean-Yves LANDAS à 20h25.

M. Jean-Philippe COLOMB-DELSUC, maire délégué chargé des finances, présente les cinq comptes administratifs.

- Vote du compte administratif 2017 principal : approuvé à l'unanimité
- Vote du compte administratif 2017 sur service de l'eau : approuvé à l'unanimité
- Vote du compte administratif 2017 sur service de l'assainissement : approuvé à l'unanimité

Arrivée de M. Laurent DAVAL à 20h35.

- Vote du compte administratif 2017 du multiple rural de Comiac : approuvé à l'unanimité
- Vote du compte administratif 2017 du lotissement de Sousceyrac : approuvé à l'unanimité

Retour de M. Francis LABORIE.

Monsieur le Maire soumet au vote les 5 comptes de gestion 2017 correspondants.
L'assemblée délibérante les approuve à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 AUX BUDGETS 2018 :

Monsieur le Maire fait remarquer à l'assemblée que les chiffres de l'affectation des résultats 2017 ont été présentés par M. COLOMB-DELSUC avec les comptes administratifs.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2017 aux budgets 2018 comme suit :

Budget principal : 1 271 293,44 €

Répartis en couverture du besoin de financement de l'investissement pour 846 863,39 €
et le solde en excédent de fonctionnement de 424 430,05 €

Budget de l'eau : 90 207,23 € en excédent de fonctionnement

Budget de l'assainissement : 74 753,81

Répartis en couverture du besoin de financement de l'investissement pour 37 213,45 €
et le solde en excédent de fonctionnement de 37 540,36 €

Budget du multiple rural de Comiac : 8 050,64 €

Répartis en couverture du besoin de financement de l'investissement pour 5 267,04 €
et le solde en excédent de fonctionnement de 2 783,60 €

Budget du lotissement de Sousceyrac : -48 966,61 € en déficit de fonctionnement.

ACQUISITION DE TERRAIN POUR L'EXTENSION DU CIMETIÈRE DE COMIAC :

Monsieur le Maire donne la parole à M. André ROUSSILHES qui rappelle à l'assemblée le projet d'extension du cimetière de Comiac et indique que l'architecte retenu a réalisé une première esquisse permettant de déterminer la surface à acquérir sur les parcelles adjacentes.

Pour mener à bien ce projet, il convient d'acquérir 2 666m², répartis comme suit :

- 483m² sur la parcelle AK 169 ;
- 780m² sur la parcelle AK 171 ;
- 1 403m² sur la parcelle AK 172.

Conformément à la délibération 154-2017 prise le 10 octobre 2017 fixant le prix d'achat du terrain à 5 € TTC/m², le montant total d'acquisition s'élève à 13 330 € TTC.

M. Didier VISTOUR s'abstient et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'acquérir un terrain de 2 666 m² selon la répartition ci-dessus pour un montant de 13 330 € TTC ;
- De prendre en charge les frais de notaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour le bon déroulement de cette affaire.

PROJET ÉOLIEN DE COMIAC :

Messieurs Michel ASFAUX, Jean-Philippe COLOMB-DELSUC, Laurent DAVAL, Daniel LANDES, André ROUSSILHES et Didier VISTOUR sortent de la salle et ne participent ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la société ENGIE GREEN, pour les besoins de la construction, l'exploitation du parc éolien sur la commune de **Sousceyrac-en-Quercy**, et plus particulièrement pour permettre le passage du matériel, des câbles et des équipements et l'éventuel survol de pâles, souhaite utiliser les chemins ruraux et voies communales dépendant du domaine public et privé de la commune.

Il donne lecture du projet de délibération.

Mme Sylvie POUARD : Il n'y a plus de permis de construire ?

M. le Maire : non, juste une autorisation environnementale accordée ou non par le Préfet.

M. Didier HENNEBICQ : Il n'est pas tenu compte de la nuisance sonore sous les tentes dans le camping de Calviac. Il y aurait 3 décibels de plus. La moitié du camping est sous tentes et serait impactée.

M. le Maire : La distance imposée est respectée, mais avec un vent portant, ce bruit serait perçu.

Ce projet est porté depuis plus de 2 ans par les élus de Comiac.

Les taxes qui seront versées à CAUVALDOR seront reversées à la commune par le biais des attributions de compensation.

Mme Sylvie POUARD : Les éoliennes sont bridées en cas de vent fort. Au niveau environnemental, il vaut mieux avoir des éoliennes qu'un site d'enfouissement des déchets nucléaires ou une centrale.

M. Patrick ROISIN : Il n'y a pas de mise en concurrence ? Peut-on prendre contact avec une autre société qu'ENGIE Green ?

M. le Maire : C'est possible mais cela rallongera la durée du projet.

La question s'était posée pour Sousceyrac. Une autre société s'était manifestée, mais pour ce projet, non.

Mme Sylvie POUARD : Il semble que les sociétés s'entendent.

M. Jean-Yves LANDAS demande si M. HENNEBICQ connaît des corrections qui pourraient être apportées à ce problème de nuisance.

Mme Carole THEIL : L'éolienne impactant le bruit peut-elle être déplacée ?

M. Michel FOUILLAC : Pour la Luzette, il semble que les habitants de Sousceyrac n'aient pas eu connaissance du projet d'investissement participatif. La publicité n'a pas été faite.

M. le Maire : Il est interdit de faire de la publicité sur ce type de financement.

Bien qu'il n'y ait besoin de délibérer, pour l'instant, que sur l'utilisation des chemins communaux, le conseil municipal fait donc 3 remarques :

- Le déplacement de l'éolienne qui porte préjudice au camping de Calviac serait souhaitable ;
- Prioriser les habitants de la commune pour l'investissement participatif ;
- Que les entreprises locales puissent avoir des retombées économiques.

M. Jean-Yves LANDAS indique que ces remarques doivent être prises en compte.

M. Marcel PIOTTE fait remarquer que la démarche d'ENGIE Green est différente de celle de VALOREM pour l'éolien de la Luzette.

M. le Maire demande qu'un extrait du procès-verbal soit envoyé à la société ENGIE Green.

Il fait procéder au vote : M. Didier HENNEBICQ vote contre.

Le conseil municipal donne donc son accord à la majorité.

Retour de Messieurs Michel ASFAUX, Jean-Philippe COLOMB-DELSUC, Laurent DAVAL, Daniel LANDES, André ROUSSEHES et Didier VISTOUR.

Arrivée de Mme Claudie BOY à 21h30.

Mme Sylvie POUARD indique qu'il existe une commission environnement et qu'elle n'a jamais été mise au courant de l'évolution du projet.

Le conseil municipal, à l'exception des conseillers qui étaient sortis lors du débat ainsi que Mme Claudie BOY, décide de créer une sous-commission qui s'occupera du projet éolien de Comiac.

Elle se compose de :

Mesdames Sylvie POUARD et Nadine BENNET.

Messieurs Patrick LEGROS, Jean-Claude CAPMAU, Didier HENNEBICQ, Michel MONTBERTRAND et Francis LABORIE.

Toutes les informations de ce projet seront communiquées à la sous-commission.

ANNULATION DE LA DETTE DU LOGEMENT T4 DE LACAM D'OURCET :

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Yves LANDAS qui expose à l'assemblée l'historique de ce dossier.